



Association

Club des six

Darnetal
Seine-Maritime

| CONTACT

Club des six

43 rue saint pierre

76160 Darnetal

Tél. : 07 66 20 90 43

E-mail : floriane.baillet@homnia.fr

Site web : <https://www.club-des-six.fr/>

| ÉQUIPES

Président

CANTZLER Mailys

Directeur

DEBIEUVRE Patrick

| PUBLIC

Type de handicap

- Toutes situations de handicap
- Avancée en âge

| DESCRIPTIF

Missions

Le Club des Six propose à ses colocataires des lieux de vie « comme à la maison ». Les espaces communs sont décorés et aménagés par l'association et chaque colocataire s'approprie son espace privé. Le modèle économique permet à toute personne de s'installer dans la colocation, quelle que soit sa situation financière. L'aide humaine repose sur un

principe de mutualisation partielle, les frais de vie sont partagés à proportions égales. Selon les projets et les besoins des communes, nous avons la possibilité de construire un lot de logements sociaux. Ce voisinage immédiat représente une opportunité supplémentaire d'inclusion pour nos colocs.

Nos colocations sont installées dans de grands appartements ou maisons rénovées et réhabilitées d'une surface moyenne de 360 m². Elles se composent de jolis espaces individuels (chambre et salle de bain privatives) et de belles pièces communes (salon, cuisine, buanderie, médiathèque, ...). Chaque colocataire personnalise sa chambre comme il le souhaite ; nous nous chargeons d'équiper les espaces communs.

Une colocation type comporte :

6 chambres destinées aux colocataires permanents,

1 appartement tremplin pour nos colocataires en acquisition d'autonomie et aspirant à un logement autonome,

1 chambre d'amis pour les invités et les colocs en séjour temporaire. Nous pouvons par exemple accueillir en séjour-test une personne handicapée candidate à la colocation.

Activités

Le Club des Six est le domicile privé des colocataires – ils accueillent donc les intervenants chez eux.

L'équipe est pluridisciplinaire (Accompagnant Educatif et Social, Aide-Soignant, Auxiliaire de Vie Sociale) et animée par un Educateur Spécialisé ou de niveau équivalent.

Le principe fondamental repose sur la mise en commun partielle des heures d'accompagnement attribuées à chaque colocataire. En effet, à lui seul, un colocataire ne peut pas vivre de manière indépendante avec quelques heures d'aide par jour. La mise en commun partielle des heures par le groupe des 6 colocataires leur permet de bénéficier d'une assistance 24h/24 et 7j/7.

La société d'aide à domicile Cap'Services spécialisée dans l'accompagnement en habitat inclusif propose d'intervenir au sein des colocations Le Club des Six. Les colocataires restent libres de faire appel à tout autre prestataire.

Nous faisons partie du groupement solidaire HOMNIA, reconnu d'utilité sociale et constitué d'une quinzaine de collaborateurs assurant tous les services support. Notre projet est financièrement autonome et indépendant de toute subvention. Chaque membre du groupement consacre à l'association Le Club des Six une partie de son résultat ou de son chiffre d'affaires pour financer son projet social.

Les acteurs qui composent HOMNIA :

L'association Le Club des Six regroupe les colocataires, leurs familles et proches ainsi que les bénévoles qui souhaitent ponctuellement s'investir dans des actions solidaires.

Cap'Solidarité, agréée ESUS, acquiert les terrains auprès des collectivités pour y construire les bâtiments composés d'une colocation pour adultes handicapés et, selon les projets et les

besoins de la commune, de logements sociaux. Certains projets consistent à réhabiliter des bâtiments ou des maisons individuelles. Une fois le bâtiment achevé, Cap'Solidarité est le bailleur des logements créés.

Cap'Services : il est l'employeur d'intervenants diplômés dans le secteur médico-social et spécialisés dans l'accompagnement en habitat inclusif. Ses services sont proposés aux colocataires du Club des Six, qui restent libres de choisir leur prestataire de services d'aide à domicile. Leur rôle est d'assurer la sécurité, l'assistance, l'animation, la stimulation et les liens sociaux des colocataires.

COÛTS ET FRAIS

LE LOYER ET LES FRAIS D'HÉBERGEMENT

Les loyers perçus varient selon la localisation du site et la superficie de l'espace privatif (de 350 à 500 €/mois).

L'association Le Club des Six veille à optimiser les frais d'hébergement pour que chaque colocataire puisse bénéficier du reste à vivre le plus élevé possible. En moyenne, ces frais partagés s'élèvent 350 € / mois et par colocataire (électricité, gaz, eau, courses alimentaires, télécommunications, assurances, équipements des espaces communs, coûts liés au véhicule PMR, etc.)

Les Allocation Adulte Handicapé (AAH), Majoration Vie Autonome (MVA) et Logements (AL) peuvent aider les colocataires à financer ces frais. Ils seront accompagnés par l'équipe dans leurs démarches administratives.

LES FRAIS D'AIDE HUMAINE

Les frais d'aide humaine sont pris en charge par la mutualisation des heures de PCH (Prestation Compensatoire du Handicap) ou équivalent. Cette mutualisation permet de fonctionner sans reste-à-charge pour les colocataires.

| INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Jours d'ouverture

- Lundi
- Mardi
- Mercredi
- Jeudi
- Vendredi
- Samedi
- Dimanche

Aire d'intervention

- Seine-Maritime

Dernière mise à jour le 3 mai 2024

Lien de la fiche sur le site RSVA : <https://rsva.fr/acteurs/club-des-six/>